



L'âme d'un village, les atouts d'une ville.



Hôtel de ville - Château Baratte
BP 19 - 59242 Templeuve-en-Pévèle
Tel. 03 20 64 65 66 - Fax. 03 20 79 20 32
www.ville-templeuve.fr.

Compte-rendu succinct de la réunion du Conseil municipal en date du 18 décembre 2025 à 19h00.
L'an deux mil vingt-cinq, les dix-huit décembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-château à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du onze décembre deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczAK, Katia TYTGAT, Manuella DELESALLE, Daniel MENU, Annie BAGGIO, Véronique ROTTELEUR, Yannick LIÉVIN, Daniela MORONVAL, Emmanuel CHARETTE, Phillippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 3

Madame Olivia SALLÉ donne procuration à Madame Angélique DEKOKER
Monsieur Arthur WAGNON donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Michel MAILLARD donne procuration à Madame Annie BAGGIO

Secrétaire : Cyprien DUBUS

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

2- Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), étape obligatoire visant à informer le conseil municipal et à permettre un échange sur les priorités et l'évolution de la situation financière de la commune.

Monsieur Stéphane MICHEL, adjoint aux Finances, présente les éléments rétrospectifs et prospectifs du rapport : principaux ratios financiers, dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, situation et gestion de la dette, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le DOB ne fait pas l'objet d'un vote, mais une délibération doit constater la tenue du débat. Le rapport d'orientation budgétaire était joint au dossier de convocation.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Rapport et du Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Acquisition des parcelles 586 AM 384, 586 AM 656, 586 AM 657, 586 AM 697 et 586 AM 698

La commune a reçu le 20 mai 2025 une proposition d'acquisition de plusieurs parcelles appartenant à la SNCF, présentée par la société Esset Property Management. Ces terrains présentent un intérêt stratégique pour la collectivité, permettant la constitution d'une réserve foncière en vue de futurs projets et la protection ainsi que la valorisation d'un secteur situé à proximité immédiate de la voie verte.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir les parcelles cadastrées 586 AM 384, 586 AM 656, 586 AM 657, 586 AM 697 et 586 AM 698, représentant 8 400 m², conformément au plan de division du 8 août 2025, pour un montant de 20 600 €.

Monsieur le Maire soumet l'acquisition des parcelles 586 AM 384, 586 AM 656, 586 AM 657, 586 AM 697 et 586 AM 698 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

4- Acceptation d'une donation au profit de la Commune - Parcellle cadastrée section AR n°52 – Désignation Bois « Simone LESAGE »

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de donation par lequel Madame Simone Zoé LANTOINE, usufruitière, et Messieurs Laurent et Philippe LESAGE, nus-propriétaires, souhaitent céder gratuitement à la commune une parcelle boisée située rue de Fretin, cadastrée AR n°52, d'une superficie de 3 680 m².

Cette donation, exonérée de droits d'enregistrement, est assortie de conditions : maintien de la parcelle en parc ou bois ouvert au public, dénomination de l'espace « Bois Simone LESAGE » ou « Parc Simone LESAGE », et installation d'une plaque rappelant que Simone LESAGE fut la première femme notaire du Nord-Pas-de-Calais.

Il est proposé au conseil municipal d'approver la donation et de confier à la commune la gestion et la valorisation du site conformément aux conditions prévues dans l'acte notarié.

Monsieur le Maire soumet l'acceptation d'une donation au profit de la Commune - Parcelle cadastrée section AR n°52 – Désignation Bois « Simone LESAGE » à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Signature d'une convention d'adhésion au service commun ENERGIE de Pévèle Carembault – Mise en œuvre des plans d'actions

La Communauté de communes Pévèle Carembault propose aux communes d'adhérer au service commun Énergie afin d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions issus de l'état des lieux énergétique du patrimoine communal. Cette démarche vise à améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi qu'à soutenir le développement des énergies renouvelables.

L'adhésion, fixée à 0,80 € par habitant et par an pour trois ans, permet notamment de bénéficier d'un bilan énergétique annuel, du suivi des contrats d'énergie, d'un accompagnement pour les audits énergétiques et d'études spécifiques telles que la solarisation des toitures.

Cette mutualisation apporte expertise, optimisation des consommations et réduction des coûts pour les communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun Énergie de Pévèle Carembault.

Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention d'adhésion au service commun ENERGIE de Pévèle Carembault – Mise en œuvre des plans d'actions à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Fixation du tarif de la sortie proposée aux ainés dans la cadre de la semaine bleue 2025

Dans le cadre de la Semaine Bleue 2025, dédiée aux personnes âgées, la commune de Templeuve-en-Pévèle a souhaité poursuivre son engagement en faveur des ainés en leur proposant une programmation variée et adaptée, favorisant le lien social, la convivialité et l'accès à des activités culturelles et de loisirs. À ce titre, une sortie réservée aux Templeuvois a été organisée le jeudi 9 octobre 2025 dans le cadre de cette semaine nationale dédiée. Il appartient au Conseil municipal de fixer le tarif de participation à cette activité, conformément aux compétences qui lui sont dévolues par le Code général des collectivités territoriales. Il est proposé d'instaurer un tarif unique de 50 € par personne, avec un règlement uniquement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public. Les recettes correspondantes sont enregistrées au budget communal, section de fonctionnement, article 70878.

Monsieur le Maire soumet la fixation du tarif de la sortie proposée aux ainés dans le cadre de la semaine bleue 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Crédit d'impôt pour les dépenses de recherche et développement

La campagne de recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Afin de préparer cette opération, l'INSEE organise des sessions de formation dès le 2 janvier 2026. Le recensement nécessite le recrutement de vacataires pour assurer les différentes missions ponctuelles liées à l'enquête.

La rémunération proposée comprend une indemnité pour la formation, la tournée de reconnaissance, une rémunération par questionnaire collecté ainsi qu'une prime liée au taux de réponse.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création d'emplois non permanents afin de permettre le recrutement des vacataires nécessaires au bon déroulement du recensement.

Monsieur le Maire soumet la création d'emplois non permanents pour assurer les opérations de recensement à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Crédit d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le dispositif Parcours Emploi Compétences permet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, grâce à un accompagnement associant emploi, formation et suivi.

Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste d'agent polyvalent affecté aux services périscolaires, chargé de l'accueil, de l'animation et de l'entretien des bâtiments communaux. Le contrat serait conclu pour 9 mois, à 35 heures hebdomadaires, rémunéré au SMIC.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec France Travail ainsi que le contrat de travail correspondant.

Monsieur le Maire soumet la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Vu, le Maire
Luc MONNET



